
Convention sur les armes à sous-munitions

10 novembre 2010

Français

Original: anglais

Première Assemblée des États parties

Vientiane (République démocratique populaire lao)

9-12 novembre 2010

Point 11 de l'ordre du jour

Fonctionnement et état de la Convention

Projet de décision Programme de travail 2011 pour la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions

Document soumis par le Président désigné¹

1. L'Assemblée a décidé que le document du Président désigné concernant le programme de travail (CCM/MSP/2010/WP.2) devrait servir de guide pour élaborer le programme de travail 2011 et que le Président, secondé par les collaborateurs dont il aura besoin, organisera et dirigera une réunion intersessions informelle conçue pour permettre la tenue de débats thématiques sur les questions de fond suivantes:

- a) Fonctionnement et état d'ensemble de la Convention;
- b) Assistance aux victimes;
- c) Enlèvement et destruction des restes d'armes à sous-munitions et éducation à la réduction des risques;
- d) Destruction des stocks et conservation d'armes à sous-munitions;
- e) Universalisation;
- f) Transparence;
- g) Mesures d'application nationales;
- h) Coopération et assistance.

2. L'Assemblée a également encouragé le Président à désigner des collaborateurs afin qu'ils l'aident à poursuivre les travaux de fond et à préparer la réunion intersessions, et l'a en outre encouragé à rencontrer régulièrement ces collaborateurs, ainsi que l'Organisation des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Coalition contre

¹ Document établi par le Canada en tant que collaborateur du Président.

les armes à sous-munitions, et d'autres organisations concernées afin d'assurer une coordination des travaux.

3. L'Assemblée a décidé que la réunion intersessions informelle devrait formuler des recommandations que les États parties devront examiner à la deuxième Assemblée des États parties au sujet des structures de mise en œuvre et des moyens de coordonner les travaux menés au titre de la Convention sur les armes à sous-munitions, des futurs travaux intersessions et de la question de savoir s'il faut établir une unité d'appui à l'application de la Convention et, dans l'affirmative, quelle doit être la nature de cette unité.

4. L'Assemblée a décidé qu'une réunion intersessions informelle aurait lieu à Genève (Suisse) du 27 au 30 juin 2011.

5. L'Assemblée a décidé que la réunion intersessions informelle devrait se tenir en anglais, en français et en espagnol et être financée par des contributions volontaires.

6. L'Assemblée s'est félicitée de la nomination par le Président de M^{me} Sara Sekkenes, du Bureau du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement, en tant que Coordinatrice exécutive du Président, et a décidé d'inviter celle-ci, agissant avec le concours du Centre international de déminage humanitaire de Genève, à fournir les services de conférence nécessaires pour cette réunion intersessions. Les coûts liés à ces activités seraient couverts par des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour la prévention des crises et le relèvement.

7. L'Assemblée a décidé de désigner S. E. M. Ali Al-Chami, Ministre libanais des affaires étrangères et de l'émigration, en tant que Président de la deuxième Assemblée des États parties, et décidé que celle-ci se tiendrait à Beyrouth (Liban) du 12 au 16 septembre 2011.
